



Cédric Rat
Président du comité d'éthique
du CNGE
cedric.rat@univ-nantes.fr



Xavier Gocko
Directeur de la rédaction
x.gocko@exercer.fr
exercer 2019;149:3.

Conflits d'intérêts : regards croisés

« On ne peut pas résoudre nos problèmes avec le niveau de pensée qui les a créés »

Albert Einstein

Les conflits d'intérêts sont depuis longtemps une préoccupation pour la communauté des médecins généralistes. Le premier conflit qui vient à l'esprit est l'activité d'information promotionnelle (*alias* visite médicale) qui a été encadrée puisque les déjeuners influençaient le choix de la spécialité prescrite¹.

Les chercheurs ont aussi des conflits d'intérêts. D'abord, des financements importants de l'industrie pharmaceutique peuvent remettre en cause l'honnêteté scientifique des résultats. Entre 2012 et 2017, les cinq médecins ayant obtenu le plus de financement de l'industrie pharmaceutique avaient reçu chacun environ 28 millions d'euros¹. Dans ce contexte, José Baselga a oublié de déclarer plusieurs millions de dollars de financement et a dû démissionner de ses fonctions au *Memorial Sloan Kettering*, centre de lutte contre le cancer à New York, fin 2018². Par ailleurs, les carrières des chercheurs (universitaire ou privée) sont directement liées à leur capacité à publier dans les journaux les plus reconnus par leur discipline et donc à obtenir des financements pour leurs projets. Ce conflit d'intérêts peut avoir un impact sur la nature des projets proposés, qui tend à satisfaire le financeur. Il peut aussi avoir un impact sur les résultats. Le *New York Times* a relaté comment un chercheur a pu être amené à mettre en avant des résultats spectaculaires à fort potentiel viral alors même qu'ils comportaient des anomalies³. Notre communauté généraliste doit intégrer dans sa construction disciplinaire ces risques de conflits : la qualité de nos résultats de recherche est dépendante de leur pertinence clinique et de leur caractère généralisable et reproductible.

Les oublis de déclaration ont amené la rédaction et certains lecteurs à s'interroger sur le principe même de déclaration et sur un éventuel contrôle par la revue *exercer* des déclarations de conflits d'intérêts. Les différentes recommandations internationales guidant la rédaction des chartes éthiques des journaux ne préconisent pas ce contrôle. Comme souvent avec les sujets sensibles, la scientificité de la controverse s'estompe aux dépens de la virulence de la polémique. Le champ d'étude sociologique pouvoir-savoir nourrit les différentes postures⁴. Alors, déclarer ou contrôler ? Les exemples triviaux de la déclaration fiscale et du contrôle fiscal ou de la déclaration de naissance et du contrôle des naissances poussent à conserver la déclaration. La rédaction a fait le choix du débat, de l'éducation en pleine conscience des enjeux.

Références

1. Lo B, Grady D. Payments to physicians. *JAMA* 2017;317:1719.
2. Ornstein C, Thomas K. Top cancer researcher fails to disclose corporate financial ties in major research journals. *New York City : The New York Times*, 2018.
3. O'Connor A. More evidence that nutrition studies don't always add up. *New York City : The New York Times*, 2018.
4. Innerarity D. Savoir et pouvoir. Les rapports entre deux sortes d'incertitude. *L'annuaire du Collège de France* 2010;109:1046-7.